

Résolution #

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DES PIONNIERS**

*Séance régulière du mardi 11 mai 2021 à 19 h00
Avec la plateforme Teams pour visioconférence*

Sont présents :

Membres parents

Mme Nathalie Poitras
Mme Marie-Claude Paquin
Mme Véronique Tremblay
M. Simon Descôteaux
M. Yannick LaRue

Membres école

Mme Bianka Côté
Mme Chantalle Houde
Mme Marie-Chantal Thouin
Mme Marie-Chantal Thouin

Sont absentes :

Josée Trudel
Kim-Audrey Clark

Sont invitées :

Mmes Isabelle Jean, directrice
Fannie Lupien, directrice adjointe
Stéphanie Godin, directrice adjointe
Stéphanie Lacasse, secrétaire

1) Ouverture de la rencontre et mot de bienvenue

Monsieur Descôteaux souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement et propose l'ouverture de la séance à 19 h 05.

2) Vérification des présences et du quorum

Monsieur le président fait la vérification des présences, le quorum est respecté.

3) Lecture et adoption de l'ordre du jour du 11 mai 2021

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé d'ajouter les points suivants à varia :

- Covid-19
- Responsabilité de remplacement lors d'absence d'un membre-parent du CÉ
- Semaine québécoise des rencontres interculturelles

Résolution #

Suivant ces ajouts au point varia, l'adoption de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

CE/11052021-01
Adopté à
l'unanimité

Proposé par :
Mme Marie-Chantal Thouin

Appuyé par :
Mme Marie-Claude Paquin

4) Lecture et adoption du procès-verbal du 30 mars 2021

L'adoption du procès-verbal est proposée, laquelle proposition est adoptée à l'unanimité.

CE/11052021-03
Adopté à
l'unanimité

Proposé par :
M Simon Descoteaux

Appuyé par :
Mme Chantalle Houde

5) Adoption du procès-verbal du 27 avril 2021

Il est proposé d'apporter une modification au point 7 dudit procès-verbal. Il a été nommé que c'était Mme Véronique Tremblay qui avait fait les démarches auprès de la ville, mais il s'agit plutôt de la démarche des parents.

L'adoption du procès-verbal du 27 avril est proposée en y apportant la correction nécessaire, laquelle proposition est adoptée à l'unanimité.

CE/11052021-04
Adopté à
l'unanimité

Proposé par :
Mme Véronique Tremblay

Appuyé par :
Mme Nathalie Poitras

6) Suivi au procès-verbal du 30 mars 2021

Mme Isabelle Jean fait le suivi sur quelques points, à savoir :

Au point 5 elle précise que l'encaissement au Fonds 8 a été fait pour le montant « Porte ton pyj » au profit d'Opération Enfant Soleil et que le chèque sera émis incessamment et envoyé à la fondation.

Au point 10 elle souligne que le tutorat progresse bien. Un petit bilan de demi-parcours a été fait et nous notons une amélioration positive.

Au point 16 concernant la clôture de la cour d'école, elle informe que la lettre a été envoyée. Toutefois, la réponse fut que cette lettre devait partir du Centre de services scolaire des Affluents afin de respecter la procédure à suivre.

Résolution

Au sujet du dossier Mira, Mme Isabelle Jean rappelle que Mira avait manifesté de prolonger le contrat de deux ans donc dix mille dollars supplémentaires à ce qui avait été prévu.

Il est démesuré d'engager des fonds publics de 35 000\$ quand nous savons qu'il y a d'autres besoins. Malheureusement, on doit mettre fin à l'élaboration du contrat avec Mira. Elle remercie pour la compréhension et l'ouverture des parents dans ce dossier.

7) Droit de parole au public

Il n'y a pas de questions du public.

8) Climat de notre CÉ

M. le président de concert avec Mme Isabelle Jean trouvait que le climat était tendu. À cet effet, ils ont trouvé nécessaire d'aborder ce point afin de mieux comprendre la situation.

Mme Isabelle Jean explique ce climat par une confusion des rôles et pouvoirs des membres du conseil d'établissement, que personne n'a de mauvaises intentions pour lancer des débats et pour semer des mésententes entre les membres.

Elle comprend que les parents peuvent parfois se sentir devant le fait accompli, elle comprend que le personnel scolaire subit ce qu'ils pourraient interpréter comme une forme d'ingérence. Elle pense que les discussions sont devenues tendues depuis les points discutés notamment sur la politique alimentaire, la Classe AVAN et les cahiers d'exercices. Il ne s'agit pas d'un conflit de valeurs, mais d'une confusion des rôles. Il est important que tout le monde se sente respecté.

Il est discuté de l'importance d'avoir des échanges dans le respect, d'être en position de questionner afin de mieux comprendre, sans que les gens ne se sentent attaqués. Tous souhaitent travailler en collaboration et mettre en priorité le bien-être et la réussite des élèves.

9) Suivi sur l'utilisation de cahier d'exercices en classe

Lorsque Mme Isabelle Jean est arrivée comme directrice à l'école des Pionniers, le projet éducatif était en pleine rédaction. Elle souligne qu'effectivement, il a été nommé que l'école des Pionniers est une école sans cahier d'exercices.

Le sujet des cahiers d'exercices n'a pas été abordé jusqu'à aujourd'hui. Selon l'article 19 de la Loi sur l'instruction publique, l'enseignant possédant une expertise essentielle en pédagogie a le droit de prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs de ses élèves.

Résolution #

Mme Jean comprend que dans le projet éducatif il est inscrit pas de cahier d'exercices. Il appartient à l'enseignant de faire l'analyse pédagogique d'un matériel, et à la direction de l'approuver, après consultation du CÉ.

Les membres du CÉ sont alors consultés, ils n'ont pas à approuver ce que les enseignants proposent comme utilisation du matériel pédagogique.

Mme Jean informe les membres que l'école défrayera les coûts pour le cahier d'exercices pour l'année scolaire 2021-2022 pour une classe de 2^e année dans un but d'exploration, ainsi que pour une classe SL.

Elle rappelle que le rôle du conseil d'établissement n'est pas d'approuver le cahier d'exercices, mais d'encadrer les coûts relatifs à l'achat des cahiers d'exercices.

Il est proposé que le cout maximal pour l'achat des cahiers d'exercices ne devrait pas dépasser 25\$ et l'utilisation du cahier doit être d'au moins 70%, laquelle proposition est adoptée à l'unanimité.

CE/11052021-05
Adopté à
l'unanimité

Adopté par :
Mme Nathalie Poitras

Appuyé par :
M. Yannick LaRue

10) Suivi budgétaire

Fonds 5

Le Fonds 5 est déficitaire. Les ressources éducatives viendront combler ce déficit au 30 juin parce que nous avons donné plus de service à l'élève que la somme reçue en raison des besoins de certains de nos élèves. Ce sont des demandes d'aide additionnelle, acceptées pour une dernière année au CSSDA.

Fonds 8

Plusieurs achats ont été faits pour le projet FPES (Fondation pour l'encouragement scolaire), l'achat de livres pour les classes, l'achat d'articles pour faire de la cuisine avec les élèves en classe langage. Des achats pour les habiletés sociales.

Préscolaire et les 4^e année ont reçu des bourses Métro.

11) Budget 2021-2022

Mme Isabelle Jean présente les fichiers sommaires du Fonds 0, Fonds 5 et Fonds 6.

Mme Jean informe comment on utilise les mesures dédiées et protégées.

Résolution #

Mesure 15025 (seuil minimal de service pour les écoles)

Nous avons reçu la somme de 102 643 \$ pour la mesure 15025.

La somme de 7 998 \$ servira à offrir au préscolaire 10 heures supplémentaires de TES pour les habiletés sociales et le bien-être à l'école.

La somme de 34 995 \$ servira pour les élèves de 1re année pour l'ajout de deux jours par semaine une enseignante payée au Fonds 5.

La somme de 34 737 \$ servira pour l'ajout de deux jours d'orthopédagogique pour les élèves de la 2^e année à la 6^e année.

La somme de 14 913\$ servira à bonifier le service de TES école.

Mesure 15230 (école inspirante)

Nous avons reçu la somme de 19 828\$ pour la mesure 15230. Mme Jean explique certaines dépenses reliées à cette mesure.

Fonds 0

Nous recevons différentes allocations pour financer les services, le salaire de la conciergerie et des secrétaires. Le Fonds 0 vient aussi équilibrer le déficit du Fonds 5.

Fonds 6

Au niveau des revenus, il y a deux types de revenus, les paiements des élèves dineurs et des élèves avec un statut régulier ainsi les allocations escomptées par le MELS et les enfants avec un code de difficulté.

Mme Isabelle Jean a présenté un budget équilibré pour 2021-2022. L'adoption du budget 2021-2022 est proposée, laquelle proposition est adoptée à l'unanimité.

CE/11052021-06
Adopté à
l'unanimité

Adopté par :
M. Simon Descoteaux

Appuyé par :
Mme Véronique Tremblay

Résolution #

12) Classes du 3^e cycle en 2021-2022

Pour l'année scolaire 2021-2022, il a été maintenu d'avoir deux classes cycles, une au 2^e cycle et une au 3^e cycle ainsi que le projet PEPALS aux deux classes de 6^e année.

Mme Isabelle Jean rappelle que le premier critère pour la classe cycle ou le projet PEPALS demeure le volontariat. Un formulaire d'intérêt sera complété par les élèves et communiqué aux parents.

M. Bruno Genest, titulaire actuellement en 5^e année, prendra la classe cycle 5-6 l'an prochain et Mme Caroline Brisebois demeurera avec la classe cycle de 2^e cycle en 2021-2022.

M. Bruno Genest explore du matériel pour mettre sa couleur et il a choisi la robotique comme projet de la classe cycle 5-6.

Mme Fannie Lupien informe les membres que les enseignantes de 6^e année feront la tournée des trois classes de 5^e année avec M. Bruno Genest. Les enseignantes de 6^e année expliqueront le projet PEPALS (anglais intensif), les attentes du programme ainsi que le fonctionnement en classe. M. Bruno Genest fera de même avec son projet robotique pour la classe cycle.

Une fois les projets présentés, les élèves seront invités à remplir un formulaire d'intentions avec leur choix. Ensuite, une lettre sera envoyée aux parents avec la description du projet PEPALS et en quoi consiste une classe cycle avec un document explicatif du CSSDA. Les parents rempliront un coupon-réponse avec leur intérêt.

Ce sera la même procédure pour le 2^e cycle. À noter qu'une réponse positive à un choix ne se veut pas une confirmation d'inscription. Nous devons respecter les critères pour la formation des groupes.

13) Mesure 15186 : sorties scolaires en milieu culturel (en virtuel) 2020-2021

Mme Fannie Lupien rappelle qu'en raison de la pandémie, il n'y a pas de sorties scolaires à l'extérieur de l'école cette année. Les élèves ont vécu et vivent des activités à l'école grâce à la mesure 15186, mesure qui vient du répertoire culturel. Elle présente un document d'activités que les élèves vivront d'ici la fin de l'année scolaire 2020-2021.

14) Sujets d'information

Président

M. le président s'occupe de faire parvenir la lettre au CSSDA concernant la clôture. Le centre de services l'acheminera à la Ville de Terrebonne.

Résolution #

Représentant du comité de parents

Pas de nouveauté depuis la dernière rencontre.

Enseignants

Les élèves du préscolaire ainsi que certaines autres classes ont déjà eu la présentation des marionnettes avec M. Boutin et que la compagnie a transmis tout le matériel nécessaire pour la confection de marionnettes. L'activité est très appréciée des enfants.

Tous les mois, les diplômes SCP sont délivrés avec le tableau des photos des méritants. C'est une belle dynamique école.

Les enseignants d'éducation physique ont reçu le matériel des jeux extérieurs et les élèves sont très contents.

Personnel de soutien

Rien à ce point

Professionnel

Rien à ce point.

Service de garde

Mme Marie-Chantal Thouin souligne que pour l'occasion de la semaine des services de garde, elle organise avec toute son équipe une course en couleurs pour une deuxième édition.

Aussi, elle mentionne que les inscriptions avec le portail Mozaïk fonctionnent bien.

Direction

Mme Isabelle Jean informe du départ de Mme Julie Veillette, enseignante de 2^e année. Mme Veillette vivra un projet personnel, qu'elle vivra avec sa famille. Elle termine en enseignement virtuel en raison de la fermeture de sa classe due à un cas positif à la Covid-19.

Une journée pédagogique flottante reste à placer au calendrier scolaire 2020-2021, mais on attendait de voir l'enlèvement des négociations dans l'éventualité où il y aurait une

Résolution

autre journée de grève. Les enseignants suggèrent de placer cette journée pédagogique le 21 mai prochain.

Mme Jean aimerait avoir une autorisation pour offrir un petit présent aux membres du CÉ avec le budget du CÉ ainsi que d'autoriser M. Bruno Genest du groupe 503 d'aller à la crèmerie avec ses élèves. Les membres autorisent ses deux propositions.

15) Varia

Covid-19

Il est demandé si les enseignants ont eu des consignes en lien avec les enfants qui présentent des symptômes.

Mme Isabelle Jean affirme qu'un suivi rigoureux est fait de la part de l'administration et que tout le personnel a reçu l'information quant aux symptômes qui peuvent être liés à la Covid-19 ainsi que la procédure à suivre.

Il est questionné sur le nombre d'heures minimal quand les élèves basculent en enseignement à distance s'il y a une fermeture de classe.

Mme Isabelle Jean informe que l'enseignant dispose de 48 heures pour basculer en enseignement virtuel et que le suivi pédagogique se fait pour toute la journée.

Responsabilité de remplacement lors d'absence d'un membre-parent du CÉ

Lors de l'absence d'un membre-parent du conseil d'établissement, la personne qui s'absente doit communiquer avec l'école afin que l'on communique avec son substitut pour le faire remplacer.

Semaine québécoise des rencontres interculturelles

La semaine québécoise des rencontres interculturelles se tiendra du 18 au 24 octobre prochain. Il est suggéré de souligner cette semaine.

16) Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre virtuelle se tiendra le mardi 8 juin prochain à 19 h.

17) Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée à 21 h 26, laquelle proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution #

CE/11052021-07
Adopté à
l'unanimité

Adopté par :
Mme Chantalle Houde

Appuyé par :
Mme Nathalie Poitras

Simon Descôteaux
Présidente CÉ

Stéphanie Lacasse,
Secrétaire